



Migrants volontaires et migrants citoyens : les recompositions des associations de migrants originaires de la région de Kayes (Mali)

Stéphanie Lima*

Résumé

Dans le bassin du fleuve Sénégal, l'implication des migrants dans leur région d'origine relève d'une longue histoire construite au gré des évolutions de la migration et des relations entre pays de départ et pays d'accueil. Si la migration est une ressource pour les localités d'origine, comme en témoignent les multiples transferts dont elles sont bénéficiaires, les migrants, sans remettre totalement en question ce schéma, ont reconsidéré leur engagement ces dernières années, en s'adaptant à la nouvelle donne politique locale. Dans le cas du Mali, la décentralisation, le découpage communal et l'avènement de la démocratie locale ont répondu aux attentes des migrants qui déclarent « avoir fait la décentralisation avant l'État », dans la mesure où, durant des décennies, ils ont financé des équipements collectifs. Face à un État absent, les migrants ont pallié ce désengagement, à distance. Dans la région de Kayes, la gestion des affaires locales se retrouve désormais aux mains des élus communaux, dont certains sont d'anciens migrants. Pour ces édiles à la recherche de partenaires, les migrants ont été identifiés comme des interlocuteurs privilégiés. Considérés soit comme des bailleurs, soit comme des relais susceptibles de porter les intérêts de la commune auprès des collectivités dans lesquelles ils résident, ils ont été directement intégrés dans le jeu politique local. De leur côté, avec une réactivité assez surprenante, les migrants ont créé un niveau supplémentaire dans le tissu associatif, avec la mise en place d'associations communales. Dans ce cadre, ils ont aussi engagé un dialogue avec les élus et les populations sur les projets de développement communal, dans la perspective de renégocier leur rôle, notamment leur implication financière, mais aussi leur accès à la citoyenneté locale.

Mots clés : circulation migratoire, citoyenneté, décentralisation, territorialité, transfert

* Maître de conférences en géographie, Centre universitaire Champollion, Albi - Lisst-Cieu, Université de Toulouse. Email : stephanie.lima@univ-jfc.fr

Abstract

In the Senegal River Basin, the involvement of migrants in their home region has a long history built on the relations between countries of origin and host countries. In the case of Mali, decentralization, municipal zoning and the advent of local democracy have met the expectations of migrants who report, insofar as they have for decades funded utilities. Faced with an absent state, migrants, despite the distance, have mitigated this disengagement. In the region of Kayes, the management of local affairs is now in the hands of local councillors, some of whom are ex-migrants. For these councillors looking for partners, migrants have been identified as privileged interlocutors. On their side, with a rather surprising response, migrants have created an additional layer in the social fabric, with the establishment of community associations. In this context, they also engage in dialogue with elected officials and people on local development projects, with a view to renegotiate their role, including access to local citizenship.

Keywords: migratory movement, citizenship, decentralization, territoriality

Introduction

Qualifiés d'acteurs du développement, puis de citoyens transnationaux, les migrants du bassin du fleuve Sénégal ont entrepris un « long voyage » (Adams 1977), à la fois individuel et collectif, au cours duquel leur statut de « migrant », c'est-à-dire émigré là-bas et immigré ici, a connu des transformations notables ces cinquante dernières années (Lavigne-Delville 1994). Dans ce temps long d'une histoire migratoire qui s'appuie aussi sur des lieux discontinus, villages d'origine d'un côté, espaces de résidence de l'autre, des générations de migrants se sont succédées, croisées, rencontrées, elles ont posé sur les lieux multiples de leur vie des regards différents, en particulier vis-à-vis des localités de départ. Cette contribution ne vise pas à revenir sur l'historique de cette migration, car nombre d'auteurs l'ont amplement informée (Adams 1977 ; Manchuelle 2004 ; Quiminal 1991), ni à retracer la genèse des associations de migrants, elle aussi largement connue (Daum 1998 ; Gonin 1997). Son objectif est de revisiter un terrain de recherche¹, celui de la région de Kayes au Mali, autour de la question de la relation entre migration et développement, en interrogeant plus particulièrement le positionnement des migrants au prisme des recompositions associatives intervenues depuis 1999, année des premières élections communales au Mali.

Que ce soit face aux notables locaux ou face à l'État central, les associations de migrants originaires de la région de Kayes² ont cherché à se positionner, à se faire reconnaître aussi, à travers les projets qu'elles ont portés dans différents

registres du développement local. Avec l'avènement de la démocratie en 1991, puis de la décentralisation en 1996, le paysage local a considérablement été transformé, aussi bien sur le plan spatial que sur le plan politique (Bertrand 1999 ; Lima 2003). Interpellés dans leurs projets, leurs compétences et leurs partenariats par cette nouvelle donne, les migrants ont entrepris, bon gré mal gré, une recomposition de leurs associations avec, aujourd'hui, un panorama associatif inédit, dans la mesure où nombre de ces nouvelles associations ont été créées en correspondance avec les territoires communaux. L'adéquation qui se dessine désormais entre les territoires communaux et les associations de migrants pose la question du rôle et des fonctions des collectifs de migrants, engagés depuis plusieurs décennies dans le devenir de leur localité d'origine. Sur quelle légitimité se fonde leur participation au débat public, à la prise de décision ? Quelle place les élus communaux accordent-ils aux ressortissants de leur commune dans le développement local ? Sont-ils des citoyens comme les autres malgré la distance ?

Un premier temps sera consacré à éclairer la figure du migrant « acteur de développement ». À différentes échelles, du village à la commune, voire jusqu'au niveau intercommunal, les migrants de la région de Kayes n'ont eu de cesse de se repositionner, passant d'un niveau de territoire à un autre, d'un niveau de pouvoir à un autre. Loin d'être partis pour « développer » leurs villages, selon leurs dires, quel sens donnent-ils aux transferts financiers opérés en direction de leur pays d'origine ? S'agit-il aussi pour eux de penser leur retour et de reprendre une place dans la société d'origine ? Dans la deuxième partie, il s'agira de resituer le débat sur la mise en politique de l'espace local tel qu'il a été posé dans la région de Kayes dans les années 1998-1999, à l'initiative d'anciens migrants établis dans le champ associatif local. À la veille des premières élections communales, l'inquiétude était palpable aussi bien dans les villages que dans les foyers parisiens : qui allait devenir maire ? Comment seraient gérées les infrastructures collectives financées par la rente migratoire ? Et autant de questions sur l'articulation entre la dynamique fonctionnelle et la dimension politique des territoires communaux. Enfin, dans la troisième partie, sera présenté un état des lieux, dix ans après, à la suite d'un retour sur le terrain de recherche en 2009. Dans le cercle³ de Kayes, six communes se sont associées au sein d'une intercommunalité. En France, six associations de migrants et une association intercommunale ont été créées entre 2001 et 2007. En l'espace de quelques années, les migrants ont accepté de reconsidérer les périmètres de leur engagement associatif, à la fois pour ne pas perdre leurs acquis et pour rester présents dans le débat public. Toujours mises à l'épreuve, leur territorialité et leur citoyenneté sont en mouvement.

Le migrant « acteur du développement » : une figure à interroger

Sans revenir sur la genèse des associations de migrants maliens en France (Daum 1998 ; Gonin 1997 ; Quiminal 1991), il est utile de rappeler que les migrants ont été des précurseurs en matière de recompositions territoriales dans leurs villages d'origine. Dans les années 1980, les premières associations inter-villageoises se structurent et impulsent une nouvelle relation entre les villages et leurs ressortissants. À côté des associations villageoises classiques dans le cadre desquelles les transferts sont multiples, les associations inter-villageoises (AIV) initient une mutualisation des moyens et des projets et tentent de rationaliser les transferts financiers dans un cadre collectif.

Au-delà des remises classiques, bien que considérables par les sommes qu'elles représentent⁴, les transferts des migrants touchent à des domaines dont la dimension politique est explicite, même si celle-ci n'est pas revendiquée en tant que telle. Construire des écoles, des centres de santé, des puits et des châteaux d'eau permet bien évidemment de répondre aux besoins premiers des familles restées dans les villages, d'améliorer leur bien-être, notamment après les épisodes de sécheresse survenues entre 1968 et 1972. Mais les migrants interviennent aussi dans un contexte politique très tendu. Alors que le Mali est sous la coupe d'une dictature militaire (de 1968 à 1979) puis d'un parti unique (l'UDPM, Union Démocratique du Peuple Malien jusqu'en 1991), leur action collective et organisée est révélatrice des carences des pouvoirs publics. Quand les transferts matérialisent la critique de l'État et transgressent le pouvoir en place, le développement est-il possible ? Les transferts qui s'opèrent depuis la France dans les années 1970 et 1980 (avec la possibilité pour les étrangers de créer des associations loi 1901) passent du niveau familial au niveau collectif. C'est dans ces années que les villages de la région de Kayes commencent à se transformer (Gonin 1997).

La figure du migrant « acteur du développement » commence à se construire alors que le projet migratoire initial est loin de s'inscrire dans cette problématique. Quel est le sens des transferts ? Quelle est leur origine ? Cette question se pose dès les débuts de la migration des Soninké (Manchuelle 2004). Si l'objectif des migrants est d'acquérir du numéraire, la transformation de leurs économies en « remises » n'est pas immédiate. Au-delà des obligations familiales et sociales (mariages, enterrements et autres fêtes religieuses), la capacité d'épargne est aussi mobilisée pour soi. L'argent mis de côté au niveau individuel joue un rôle important dans le projet migratoire lorsque ce dernier est bien défini dans le temps. Bien avant la fermeture des frontières en France (1974), la migration des Soninké relève d'une circulation (Adams 1977) au cours de laquelle le migrant, souvent un cadet social, construit finalement son retour au village. Comme le précise François Manchuelle, « à l'époque

considérée, le plus grand désir des migrants restait celui de devenir des notables du village et ils n'avaient pas l'intention de remettre en question la société traditionnelle. Grâce à la migration, un jeune homme pouvait s'émanciper de la société traditionnelle en vivant à l'étranger, financièrement indépendant, mais ses ressources financières lui permettaient également d'accroître petit à petit son influence au sein de sa société d'origine. Lorsqu'il se faisait vieux, il retournait dans son village où il devenait à son tour un aîné respecté » (2004:307).

Ainsi, l'impératif d'assurer des transferts ne s'impose pas directement aux migrants. Et la nature de ces remises va évoluer sous l'influence, d'une part, de la dégradation des conditions de vie dans les localités d'origine et, d'autre part, du contexte socioéconomique dans le pays de résidence (après une période de « plein emploi » jusqu'en 1973, les migrants se retrouvent aussi confrontés au chômage en France). La fermeture des frontières va entraîner une profonde transformation de leurs transferts à plusieurs niveaux, même si ceux-ci s'inscrivent dans une continuité ou, selon les termes de Luc Sindjoun, dans un « continuum dynamique entre sédentarité et nomadisme, entre individualisme et communautarisme, entre localisme, nationalisme et cosmopolitisme » (Sindjoun 2004:7).

Après 1974, l'équation « migrer et faire migrer » est remise en cause et la structuration des associations de migrants à l'échelle intervillageoise permet en quelque sorte de « tenir la distance » avec le village d'origine, au-delà des liens du sang et des liens du sol, pour ceux dont le séjour en France est désormais amené à se prolonger pendant plusieurs décennies. L'intrication entre les niveaux individuel, familial et local du projet migratoire devient de plus en plus forte, illustrée par le passage d'un système migratoire de type « noria » à un système complexe dans lequel les trajectoires et les stratégies individuelles et collectives s'interpénètrent avec des conséquences sur la structure sociale et spatiale des espaces de départ. Face au temps long et à la perspective d'un retour qui s'éloigne, les migrants tentent de repositionner la « ressource migratoire », de l'infléchir pour transformer les lieux de départ, d'un côté, sans perdre le lien avec leur territoire d'origine, de l'autre, dans lequel ils envisagent certainement un jour de reprendre une place.

En 1981, l'extension de la loi de 1901 permet aux étrangers de créer des associations et les Maliens de France multiplient les dépôts en préfecture pour officialiser leurs regroupements associatifs (Daum 1998). Cette reconnaissance politique va jouer sur la nature des transferts, car à côté des migrants sont désormais présents les partenaires du « développement ». À cela s'ajoute la problématique des ressources humaines, en lien avec la gestion technique et financière des équipements qu'ils ont déjà financés. Les migrants sont amenés

à revoir leur mode d'action et le cadre spatial de leurs transferts. Le passage au niveau inter-villageois s'explique aussi par les compétences acquises en migration pour certains (cours du soir, formations diverses via les syndicats, etc.) et par les contacts qui commencent à se tisser avec des partenaires issus du monde associatif, syndical, des ONG. Il s'agit de créer des « territoires du développement local », selon la logique du développement intégré très en vogue dans ces années-là (Daum 1998). Sur la base de l'entente sociale, des liens familiaux et des alliances politiques, des configurations spatiales se dessinent, sont discutées ici et là-bas et les premières associations inter-villageoises naissent, en particulier dans le cercle de Kayes.

Au pays, elles suscitent l'espoir⁵. Des projets de développement transversaux voient le jour, financés par la coopération française, voire l'Europe. Le « développement » devient l'objectif de ces associations qui se projettent sur un périmètre voulu plus fonctionnel, même si sa délimitation passe inéluctablement par les chefferies coutumières. Et s'il est toujours question de construire des écoles et des centres de santé, d'autres objectifs sont mis en avant : le développement agricole, les investissements productifs, etc. Ces associations, de plus en plus ancrées territorialement, prennent pleinement appui sur le réseau migratoire. D'abord créées en France, elles se déploient ensuite dans les villages d'origine même. C'est là que s'opère un glissement dans la relation entre village et association, car si des migrants prennent le chemin du retour, ils rentrent dans leur village d'origine afin de prendre la tête de ces associations qui ont désormais une implantation locale. Revenir et reprendre une place, voire en changer, dans la société locale est un pari pour ces hommes qui ont acquis des compétences en migration. En particulier, les migrants issus de familles de descendants de captifs vont s'appuyer sur cette notion de « développement » pour asseoir leur légitimité, face aux notables du village. Cette légitimité technique et sociale, qu'ils sont en mesure d'obtenir parce qu'ils ont accepté de rentrer pour se mettre au service de la collectivité, les positionne en tant que leaders associatifs.

Jusqu'en 1991, année qui marque l'avènement de la démocratie, les transferts des migrants de la région de Kayes pallient le désengagement de l'État dans les secteurs clés du quotidien, de la santé à l'école, en passant par l'hydraulique villageoise et jusqu'à l'état civil, des centres secondaires d'état civil étant pris en charge par des associations⁶. Sur le terrain, des localités accumulent ces services et deviennent des pôles fonctionnels, jusqu'à concurrencer les chefs-lieux d'arrondissement⁷ dans leurs fonctions premières. La multiplication des investissements ainsi que la diffusion des équipements d'un village à l'autre dépassent l'administration locale, et ni cette dernière ni l'État ne parviennent à contrôler ces projets, pour lesquels la question des moyens humains demeure une préoccupation centrale. À qui doit revenir le financement des salaires

des personnels des centres de santé, des écoles, ou encore des coopératives agricoles ? Si ce n'est pas l'État, les migrants s'en chargeront.

Dans ces espaces associatifs inter-villageois, la problématique de la migration et des départs des jeunes est très présente. Autour de l'agriculture et de l'artisanat, il s'agit de former les candidats au départ, voire de leur permettre de rester. Sur un autre plan, au sein de ces associations, la gestion des activités de la coopérative agricole, du centre de santé ou de l'école s'organise avec des comités de gestion dans lesquels sont impliquées les populations (dont certaines composantes, les femmes par exemple bénéficient de cours d'alphabétisation). En interaction avec le pouvoir de la chefferie villageoise, de nouvelles formes de participation à la vie locale se déploient, élargissant le champ du débat public. Ces apprentissages autour de la notion de « développement » permettent à une « société civile » villageoise de se construire et de se positionner face à la dynamique migratoire et à ses conséquences dans les lieux de départ.

Le tournant de la décentralisation : qui peut devenir maire ?

À une autre échelle, l'action des associations locales renvoie à la faillite de l'État dans ses missions premières. Avec la chute du régime dictatorial de Moussa Traoré, les associations inter-villageoises, aussi bien dans leur composante en migration que localement, revendiquent pleinement leur rôle dans la prise en charge des services et des équipements dont elles assurent à la fois le financement et la gestion, à tel point qu'elles affirmeront « avoir fait la décentralisation avant l'État », quand le nouveau régime en place, démocratiquement élu (1992), s'engagera dans la mise en œuvre de cette réforme à partir de 1993. Loin d'être tenus à l'écart de ce processus, les migrants de la région de Kayes sont directement interpellés par la Mission de Décentralisation⁸ qui organise dans les foyers de travailleurs immigrés de la région parisienne quatre visites (entre 1994 et 1998) visant à leur expliquer les tenants et les aboutissants de la réforme. Les migrants sont ainsi informés des contours de la réforme qui comporte notamment une réorganisation territoriale importante fondée sur la création des communes. Ils apprennent aussi que les arrondissements seront supprimés et que des communes, rurales et urbaines, seront promues selon une logique participative, dans la mesure où, sur la base de critères prédéfinis, les villageois sont invités à déterminer la composition des communes (en particulier pour les communes rurales composées de plusieurs villages, dont un chef-lieu). Sur le terrain, des concertations villageoises ont lieu entre 1995 et 1996, à l'issue desquelles les périmètres des nouveaux territoires communaux sont définis (Lima 2003).

La participation des migrants dans ces débats peut se lire à deux niveaux. Ils y contribuent d'abord en tant que « villageois », comme s'ils étaient présents là-bas, et, à ce titre, ils respectent, voire défendent la hiérarchie sociale qui

préexiste entre les villages, notamment pour le choix du chef-lieu de commune, dans le respect de l'antériorité du peuplement et des alliances établies. À cela s'ajoute leur implication en tant que membre d'une association et, dans ce sens, ils ont à cœur de valoriser les équipements qu'ils ont financés et de les inclure dans un tissu communal cohérent. À la croisée de ces deux logiques, relationnelle et fonctionnelle, la configuration des territoires communaux répond à ces deux préoccupations qui se complètent parfois, mais s'affrontent aussi avec des ruptures fortes dans l'espace local.

Le découpage communal a, sans conteste, réactivé une tension politique, à la fois interne aux villages et dans les relations inter-villageoises. La mise en œuvre de la décentralisation, présentée comme le « retour du pouvoir à la maison »⁹, se caractérise par une tentative du nouveau régime en place de reconsidérer tout à la fois les entités politiques pré-coloniales et de donner un sens à la démocratisation en cours, en s'appuyant sur les formes anciennes de gouvernance locale¹⁰ (Bertrand 1999 ; Fay 1995 ; Fay, Koné, Quiminal 2006). Les premières élections communales de 1999 vont permettre l'émergence d'un personnel politique¹¹ (avec 703 conseils communaux) en charge de la gestion communale et de la mise en œuvre du développement local. Pour les migrants et les associations locales, la question de savoir qui peut accéder à un mandat communal se pose dès lors avec force, dans la mesure où les champs de compétence des communes intègrent directement les infrastructures qu'ils ont contribué à financer et à gérer.

Les élections communales engagent les communautés villageoises sur le terrain inconnu de la démocratie locale et la perspective de voter, pour choisir parmi les siens ceux qui auront en charge la gestion des affaires locales, suscite nombre d'interrogations. En premier lieu, des questions relatives à la légitimité dans l'accès au pouvoir politique et, en second lieu, des questions liées aux compétences en matière d'administration locale. En somme, chacun se demande qui peut devenir conseiller communal et, a fortiori, être élu maire. Dès l'annonce du scrutin communal, la réaction des migrants ici et là-bas se fait entendre dans la région de Kayes. Face au futur pouvoir communal, il s'avère que :

« les leaders associatifs et les émigrés sont intraitables sur la maîtrise et la gestion de leurs ressources. C'est une règle dont les élus doivent tenir compte : ce sont des ressources propres générées par leurs activités ou fournies par leurs partenaires. Il s'agit pour eux d'être respectés et considérés comme de vrais partenaires, dont les points de vue doivent se retrouver dans les décisions prises par les élus ».

Cette citation est issue d'une rencontre qui a eu lieu à Kayes du 2 au 7 novembre 1998 à l'initiative du Centre d'Échanges et de Formation Pratique¹². Une semaine d'échanges, d'informations et de co-formations entre les acteurs de

développement de la sous-région a été organisée sur le thème suivant : « *Place et rôle des leaders associatifs, des organisations paysannes et des migrants dans la décentralisation et le développement local. A partir d'études de cas réalisées dans le cercle de Kayes* ».

D'après cette déclaration, l'unité est au rendez-vous entre les leaders associatifs et les émigrés, à la veille des premières élections communales de 1999. Dans le même temps, il est attendu de leur part que la décentralisation change la donne. Et moins que le retour « du pouvoir à la maison », c'est le retour de l'État dans les communes qui est espéré, à travers les futurs élus dont le mandat s'appuie sur le partage du pouvoir entre niveau central et niveau local. Si les migrants ont pu être considérés comme des « bailleurs de fonds », initiant et prenant en charge nombre d'investissements dans leurs villages, en lien avec la décentralisation :

il faut que cette situation change : le maire doit devenir l'initiateur et les migrants doivent se placer en appui à l'action du conseil communal. C'est une nouvelle situation à créer. Les migrants ont aussi un rôle d'intermédiaire entre l'association locale et les partenaires en France (CEFP 1998).

La perspective du renouvellement des champs de pouvoir interroge aussi la place des autorités traditionnelles auxquelles les associations de migrants sont liées en termes de légitimité :

les associations de migrants (...) ne trouvent leur légitimité et leur force de mobilisation que dans leur « soumission » au pouvoir traditionnel. Le mode de désignation des responsables associatifs obéit à des règles précises et connues de tous et qui ne sont pas forcément dictées par les textes juridiques dont l'association se dote pour avoir sa reconnaissance officielle. Même les associations de migrants n'échappent pas à cette règle. La hiérarchisation sociale du village est reproduite (CEFP 1998).

L'émergence du pouvoir communal tirant sa légitimité des urnes interpelle les migrants sur la possibilité de franchir le cap, dans la mesure où l'obtention d'un mandat communal pourrait s'inscrire en continuité de leur engagement local. En cela, la question de savoir si un leader associatif peut être élu conseiller communal et devenir maire cristallise l'attention de chacun (Daum & Le Guay 2005).

Lors de cette rencontre, une série de réflexions a permis de cerner les avantages et les inconvénients de leur éventuel positionnement dans la vie politique communale. Du côté des atouts, il ressort que les leaders seront des acteurs expérimentés et responsables dans la gestion des conseils communaux ; le mouvement associatif, de par ses « *leaders élus* » pourra constituer un groupe de pression sur les collectivités locales ; l'implication des leaders élus créera

un contexte favorable aux associations. Du côté des risques, plusieurs sont listés, tels que la récupération des leaders par la politique « politicienne » ; le détournement des ressources et des programmes des associations pour un clientélisme politique ; la fragilisation du mouvement associatif ; les contrecoups des échecs politiques des *leaders* ; la division de l'association en tendances et clans politiques ; le blocage du fonctionnement des associations ; l'indisponibilité des leaders pour leurs associations. C'est pourquoi la rencontre a préconisé qu'un « code de conduite » soit établi en direction des leaders associatifs et qu'un dispositif soit mis en place pour :

assurer la fonction de contre-pouvoir du mouvement associatif, et ce, pour la bonne gestion des collectivités locales et la promotion du développement local. Si les leaders sont devenus des élus, il s'agit de rendre les associations plus fortes pour veiller à ce que les nouvelles communes gèrent le bien communal que le peuple met entre leurs mains.

Conscients de cet équilibre fragile à construire entre tissu associatif et territoire communal, les migrants et les leaders associatifs vont effectivement essayer de tenir cet engagement lors du premier mandat.

Des associations communales pour tenir encore la distance

En 1999, on voit effectivement quelques listes indépendantes se constituer à l'initiative de responsables associatifs qui tentent de concilier leur positionnement apolitique et revendiquent un engagement pour le « développement », tout en cherchant à prendre place dans les conseils communaux. Leur souci de préserver les acquis des associations est patent et les premiers pas de ces communes où ils sont élus sont probants. Dans le cercle de Kayes, ces communes s'illustrent par leur dynamisme ; elles réalisent des diagnostics de territoire et conçoivent des plans de développement local en quelques mois (Maréna, Koniakary, Kolimbine¹³) (voir carte). Elles réactivent les partenariats que les associations inter-villageoises avaient établis. Elles font appel aux associations et aux migrants dans la prise de décision.

Durant ce premier mandat, cinq communes créent dès 2001 une intercommunalité, le Comité de Pilotage des Communes du Diombougou (CPCD), du nom d'un ancien pays pré-colonial. À sa tête, on trouve un bureau composé par les maires. Est à l'origine de cette initiative le maire de la commune de Maréna-Diombougou, ex-migrant et leader associatif, qui a proposé à ses collègues, anciens migrants et responsables associatifs comme lui, de constituer cette association d'élus afin d'assurer une continuité entre la dynamique associative et les projets communaux. Très vite, le CPCD mobilise des partenaires et obtient des financements consacrés à la formation des élus,

puis à celle des acteurs de l'éducation au niveau communal. Il s'engage aussi dans un projet de désenclavement, en partenariat avec les migrants, qui participent financièrement à la réalisation de petits aménagements permettant de pallier les difficultés de circulation pendant la saison des pluies.

Encadré 1 : Le comité de Pilotage des Communes du Diombougou, une initiative hybride

En janvier 2001, le Comité de Pilotage des Communes du Diombougou est créé, quelques mois après les élections. C'est pourquoi son président n'hésite pas à dire que le CPCD « *existait avant les communes !* » (Kayes, juin 2009). Pourquoi une telle initiative, un tel empressement à mettre en place une structure intercommunale alors que les communes viennent juste de voir leurs élus investis dans leurs fonctions ? La naissance du CPCD illustre cette période de transition, durant laquelle les communes sont à la recherche de légitimité, tandis que les associations s'interrogent sur leur place dans l'ancrage de la décentralisation au niveau local. Le CPCD a été créé à l'initiative des ces élus, ex-leaders associatifs, ex-migrants, convaincus de la nécessité d'une structure associative intercommunale pour pallier les lacunes des communes et insuffler en elles l'expérience acquise dans la zone en matière de développement local. Ainsi, le CPCD a été pensé comme un outil au service des communes, dans la continuité de la dynamique associative : « *on s'est donné la main pour que les communes gardent les partenariats créés avec les associations et aussi pour se former* » (Président du CPCD, Kayes, 2009). Le choix de nommer cette intercommunalité « comité de pilotage » renvoie, entre autres, à cette dynamique associative. Aujourd'hui, le CPCD est présenté comme une intercommunalité pionnière à l'échelle du Mali, exemplaire et « exemplarisée ». Il apparaît néanmoins comme un projet à la recherche de cohérence, notamment en termes de compétences, et de pérennité. « *L'intercommunalité c'est des projets. L'objectif n'est pas une délégation de compétences, mais plutôt s'entraider, avoir des projets communs, mobiliser des ressources* » (Secrétaire général du CPCD, Ségala, 2009). Pour autant, le CPCD ne se spécialise pas dans un domaine particulier de compétences. Et c'est toujours la démarche de « projet » qui prime. En témoignent les financements¹⁴ dont il bénéficie au cours du troisième mandat communal (2009-2014). Ce positionnement est présenté comme nécessaire afin que les compétences communales et celles de l'intercommunalité ne rentrent pas en concurrence. La

seule compétence spécifique et transversale du CPCD restant celle de la formation. La problématique du désenclavement, partagée par les communes de la zone, est aussi au centre de ses préoccupations. Enfin, le CPCD s'investit aussi dans la résolution des « conflits » qui touchent aux relations villageoises et inter-villageoises, notamment à la suite du découpage communal (mésententes entre les villages, contestations du découpage, oppositions aux chefs-lieux de commune, etc.).



- Les nouvelles communes:
- Koulouba 1 Nom de commune rurale
 - Koulouba 2 Nom de commune urbaine
- Les anciennes communes:
- KAYES Nom de commune urbaine
 - Limite de commune
 - Limite de cercle
 - Limite de région
- Cercle de Kayes: zone d'étude
- Les 5 communes du CPCD
1. Koulouba 1
 2. Koulouba 2
 3. Koulouba 3
 4. Koulouba 4
 5. Koulouba 5
 6. Koulouba 6
 7. Koulouba 7
 8. Koulouba 8
 9. Koulouba 9
 10. Koulouba 10

Source: Atlas des communes, MDD, 1997. Mission de recherche 2009

Sur le plan politique, l'emprise des partis va se faire de plus en plus forte et les listes indépendantes ne parviendront pas à se repositionner aux élections communales de 2004. Comme l'explique un élu, rester indépendant signifie être dans l'impossibilité d'accéder au conseil de cercle ou au conseil régional¹⁵, instances au niveau desquelles les partis politiques sont en force pour obtenir les meilleures places. À regarder la composition des conseils communaux sur les trois scrutins (1999, 2004, 2009), deux constats se font jour avec, d'une part, le nomadisme des élus (changement de parti) d'un mandat à l'autre et, d'autre part, la prédominance des élus issus de familles de notables¹⁶. On peut aussi observer une constance dans la composition des bureaux communaux (le maire et ses adjoints), avec l'instauration d'un tour de rôle en quelque sorte quant à l'accès au poste de maire. Dans cette zone, seul un maire a été réélu à chaque mandat. Ces maires ont réussi à prendre le pouvoir sur le terrain politique, en jouant sur les alliances et les négociations toujours serrées au sein des conseils communaux lors de l'élection du bureau¹⁷. Ils ont su, au fur et à mesure des campagnes, à la fois rester dans la compétition et jouer le consensus pour atteindre leur objectif.

Avec les migrants, ces élus, anciens migrants eux-mêmes, ont entrepris de refaire le parcours à l'envers, entre là-bas et ici. Dès 2000, le maire de Maréna, par exemple, effectue une mission et rencontre en région parisienne les ressortissants de sa commune, village par village, puis lors d'une assemblée générale à l'issue de laquelle seront posées les bases de la création de l'ACCMDF : l'Association du Comité Communal de Maréna en France. Elle est la première association de migrants à l'échelle communale de la zone du Diombougou. D'autres suivront, les missions de maires s'enchaînant, avec l'appui du GRDR¹⁸. Cette ONG qui, après avoir soutenu pendant des années les migrants dans leurs projets à destination des villages, y compris lorsque certains sont rentrés, a peu à peu réorienté son appui en direction des élus.

Ces remaniements fonctionnels et relationnels n'ont pas été sans incidences sur le tissu associatif. Là-bas, dans les villages, les associations locales ont été mises à mal. Leurs responsables ont été happés par la dynamique communale. En leur sein, le relais n'a pas été assuré, en termes de moyens humains et financiers. Ici, côté migrants, l'état des lieux du paysage associatif est très spécifique. Les trajectoires associatives sont multiples. Si les associations inter-villageoises ont considérablement décliné, l'émergence des associations communales n'opère pas forcément comme « substitut ». Restent les associations villageoises, toujours au cœur de la relation entre les migrants et les localités d'origine, car à ce niveau les cotisations sont toujours actives, sous l'égide des « chefs de village bis ».

C'est donc à la demande des élus que les ressortissants des communes la région de Kayes résidant en France ont accepté de constituer des associations communales en conformité avec le nouveau découpage local. Cette recomposition du tissu associatif en adéquation avec la nouvelle maille politico-administrative locale s'est poursuivie à d'autres niveaux. Des associations intercommunales ont été créées, ainsi que des fédérations au niveau cercle et région¹⁹. De prime abord, il serait possible de voir dans cette succession de créations une volonté de la part des migrants de « coller » à l'emboîtement territorial désormais fonctionnel au Mali, afin de se poser comme interlocuteurs directs des élus. Mais, à la suite des observations et entretiens réalisés²⁰ auprès des responsables de ces associations, il ressort que le passage des associations inter-villageoises aux associations communales ne relève pas d'un mouvement spontané et pose une série de questions quant au rôle que les migrants veulent se donner et aussi que les élus veulent leur concéder dans cette configuration nouvelle qu'apporte la décentralisation. Sans compter que ce jeu d'acteurs ne se limite pas au face à face entre élus et migrants, mais intègre les multiples partenaires techniques et financiers qui se sont repositionnés aujourd'hui aux côtés des pouvoirs légitimes (au sens élus).

Dès lors, les transferts des migrants « s'intègrent » dans les chantiers de la démocratisation et de la décentralisation. Sur le plan territorial, la décentralisation remet en avant l'enjeu des ressources et de leur localisation au sein des territoires communaux : quelles sont les ressources internes ? Quelles sont les ressources externes ? Comment les mobiliser et les partager ? En même temps, la décentralisation pose la question de la fixation des territoires, des pouvoirs, des ressources : comment articuler des territoires politiques avec des réseaux ? Avec quelle légitimité ? Pour quelle citoyenneté ?

Ainsi, la légitimité sociale et technique que les associations inter-villageoises avaient pu acquérir à la veille de la démocratisation et de la décentralisation, dans le champ du développement local, se trouve remise en cause. Pour autant, l'état des lieux du paysage associatif en France témoigne d'une mobilisation forte et d'un engagement constant envers les villages d'origine, toujours au cœur des liens. Loin d'avoir été dissoutes dans cette accumulation de structures, les associations villageoises restent au centre du dispositif. De même que les associations intervillageoises n'ont pas été fondues dans les nouvelles associations communales. C'est donc un paysage associatif multi-scalaire qui s'est développé sur une période de quarante années environ, car si les associations communales et intercommunales sont les dernières nées, les associations villageoises et inter-villageoises restent

présentes et les migrants cotisent toujours en France dans le cadre de ces structures. L'enjeu de l'articulation des cotisations et des projets demeure, et le devenir des migrants, en tant que partenaires, face aux communes et aux élus locaux reste en construction de part et d'autre.

Une territorialité et une citoyenneté en mouvement

Ceux que François Manchuelle qualifient de « migrants volontaires » (2004), ces travailleurs soninké à la recherche d'une notabilité dans une perspective de retour effective, et ceux qui déclarent aujourd'hui sans ambages : « *on n'est pas venu pour faire le développement* » ont en commun cette volonté de tenir la distance et de remplir le vide de leur absence (Sayad 2006). Au fil des années, les transferts matériels et immatériels ont contribué à donner aux migrants le statut de « développeur », d'acteur citoyen, de « passeur » d'idées. Des migrants de retour, devenus élus communaux, voire députés, présentent des trajectoires personnelles qui attestent d'un autre type de transfert, celui du changement social rendu possible par la requalification, la re-territorialisation des villages de départ, à l'image de l'analyse proposée par Fariba Adelhah et Jean-François Bayart :

en raison de leurs remises « sociales » dans les domaines culturel et politique, les voyageurs, les migrants et les diasporas exercent une influence importante sur l'évolution de leur société d'origine sans que l'on puisse attribuer à celle-ci une orientation univoque, de type « progressiste » ou « conservatrice » : pour le meilleur ou pour le pire, ils constituent un levier du changement social et un ferment de l'idée nationale ; ils participent aussi au jeu politique factionnel et aux fondements sociaux de l'État ; ils introduisent un « tiers principe dans le processus de production des statuts » en faisant que « la distinction sociale se forme désormais de plus en plus off-shore (2007:11).

Ces formes de mise en relation, entre les migrants et leur village d'origine, d'une part, et, entre les localités villageoises, d'autre part, par l'effet des transferts, relèvent d'une territorialité²¹ ouverte, hybride. L'espace est un continuum dans lequel les acteurs mobiles puisent des ressources et relient des lieux dispersés. Les transferts fondent ainsi la citoyenneté des migrants et c'est bien le territoire qui les rend effectifs à travers des réalisations concrètes, comme autant de supports pour attester de la présence des absents, de leur intérêt pour leur famille, leur village, et aujourd'hui leur commune. De fait, « l'ampleur des pratiques migratoires ne marque pas « la fin des territoires », comme l'a affirmé une certaine théorie des relations internationales, mais leur recomposition sur un mode circulatoire (...) » (Adelhah & Bayart 2007:9).

Dans l'espace de résidence, les migrants sont aussi à la recherche de visibilité, de manière discrète. Du point de vue des villages, ils ont acquis

leur légitimité ailleurs (Sayad 2006) et, inversement, du point de vue de la société d'accueil, leur légitimité ne peut être qu'ailleurs. Il s'agit là de pointer le sens de la citoyenneté qui, au-delà d'un statut, est davantage une pratique, un processus (Balibar 2001, cité par Neveu 2009). La place que les migrants occupent dans l'espace public français peut être soulignée. Si nombre de réunions associatives se tiennent toujours dans les foyers, notamment celles qui touchent le niveau villageois, d'autres se déroulent hors de ces lieux, dans des maisons de quartiers, maisons des associations, car il s'agit aussi de montrer implicitement pour ces associations qu'elles ont droit de cité ici. Par leurs initiatives collectives en direction de leurs localités d'origine, les associations ont fait émerger une citoyenneté migrante, fondée sur un impôt volontaire (les cotisations). Pour autant, au niveau individuel, le migrant citoyen est toujours dépourvu de légitimité, car ni ici, ni là-bas, il ne peut exercer son droit de vote aux élections locales.

Entre fierté et amertume, les migrants posent la question de leur engagement. Mobiles mais immobiles, car leur légitimité est toujours en débat. Conscients qu'ils ne peuvent encore se désinvestir, car leur place est toujours indéterminée, à la fois ici et là-bas. Et le sens de leur engagement reste posé : leur permettra-t-il de rentrer là-bas ou de mieux rester ici ? Penser le sens de la migration passe par cette double reconnaissance, à la fois de l'absence et de la présence, de ces hommes et de ces femmes pour lesquels l'accès au statut de citoyen, en tant qu'individu autonome, est relégué derrière l'injonction de « développement ». Si l'acte migratoire se situe dans l'équation « donner, recevoir et rendre » (Marcel Mauss), si la citoyenneté migrante est en mouvement, qu'en est-il de leur accès à une citoyenneté ordinaire ?

Notes

1. Ce texte s'appuie sur un terrain « revisité » (celui d'une thèse réalisé entre 1998 et 2001), à la fois au Mali et en France, centré sur six communes de la région de Kayes et six associations de migrants en région parisienne. En 2009, un séjour de 3 mois a été réalisé au Mali (entretiens avec les équipes municipales en place). En 2011 et 2012, six associations de migrants en région parisienne ont été interrogées, associations organisées à l'échelle communale, en correspondance avec les territoires communaux d'origine de ces migrants. Cette recherche « multi-située » a permis de croiser différents cas de figures qui expriment la complexité des circulations et des territoires circulatoires.
2. Il s'agit plus particulièrement des cercles de Kayes, Yélimané, Nioro et Diéma, du nord de la région, sur la rive droite du fleuve Sénégal.
3. Le territoire national est organisé en trois niveaux de collectivités territoriales : les communes, les cercles et les régions.

4. En 2011, la Banque Mondiale estimait à 473 millions de dollars le montant global des transferts reçus par le Mali (4 pour cent du PIB).
5. Du nom de l'Association « Diama Djigui », créée en 1985, dont le nom signifie « l'espoir d'un peuple » en soninké.
6. Les bureaux d'état civil se trouvent généralement dans le chef-lieu d'arrondissement. Dans le cercle de Kayes, les villages de Koniakary et de Maréna, situés dans l'arrondissement de Ségala, ont obtenu un centre secondaire d'état civil, à l'initiative de leurs migrants.
7. Les arrondissements regroupaient plusieurs villages. Créés à l'indépendance, ils ont été supprimés après la mise en place des communes en 1996. Ils sont marqués par la figure du chef d'arrondissement, représentatif du centralisme politique et administratif sous la 2ème République (1968-1991).
8. La Mission de Décentralisation, créée en 1993, est une structure ad hoc, chargée de mettre en œuvre la décentralisation.
9. Le terme « décentralisation » a été traduit par cette expression en bambara, pour le moins ambiguë, qui peut signifier, pour les uns, l'avènement de la démocratie et, pour les autres, le retour des chefferies pré-coloniales.
10. Comme pour la notion de développement, la notion de démocratie pose question dans une société clivée, hiérarchisée.
11. Le Mali compte 703 communes à la suite du découpage communal (loi de novembre 1996), dont 684 nouvelles communes (rurales et urbaines) et 19 anciennes communes (créées soit pendant la période coloniale, soit par la 1ère ou la 2ème République entre 1960 et 1991).
12. D'après un enregistrement sonore de cette rencontre. Le Centre d'Echanges et de Formation Pratique, situé à Bakel (Sénégal), intervient dans trois régions : Kayes, Bakel, Sélibaby (Mauritanie). Créé par des leaders associatifs de retour dans leur pays respectif, ce centre propose des formations sur les thématiques générales du développement local.
13. D'après des observations et des entretiens réalisés en 2001 dans le cercle de Kayes.
14. Projet ARIANE (Appui et Renforcement des Initiatives des Acteurs Non Etatiques), de l'Union Européenne, pour la formation des associations féminines ; aménagement des eaux de surfaces ; projet d'aménagements touristiques.
15. Les élus communaux élisent les délégués de cercle, qui eux-mêmes élisent les délégués au conseil régional.
16. D'après les recensements réalisés dans ces communes sur la composition des conseils communaux selon différents critères (âge, profession, expérience migratoire, catégorie sociale, etc.).
17. Les conseillers communaux sont élus pour cinq ans au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. La répartition des sièges se fait selon la règle de la plus forte moyenne entre les listes ayant obtenu au moins 5 pour cent des suffrages exprimés. Les sièges sont attribués selon l'ordre de présentation sur la liste.
18. GRDR : Groupe de Recherches et de Réalisation pour le Développement Rural.
19. La CADERKAF (Coordination des Associations de Développement de la Région de Kayes en France) a été créée en 2009, tandis que la Fédération des Associations Communales du Cercle de Kayes (FACCK) a été créée en 2011.

20. En 2011 et 2012 auprès de six associations communales, dans le cadre du projet « Citoyenneté active et implications territoriales en Ile-de-France », financé par le PICRI (Partenariats Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation) du Conseil Régional Ile-de-France.
21. « *La territorialité reflète la « multi-dimensionnalité du vécu territorial » (Raffestin 1980) de chaque individu socialisé. La diversité des rapports à l'espace peut conduire à une identité plus topologique que topographique, c'est-à-dire non territoriale, ou non exclusivement territoriale, mais réticulaire.* » (Guy Di Méo, in Lévy et Lussault, 2003, notice « Territorialité », p. 919).

Références

- Adams, A., 1977, *Le long voyage des gens du fleuve*, Paris, François Maspéro, 222 p.
- Adelkhah, F., Bayart, J.-F., 2007, *Voyages du développement, Emigration, commerce, exil*, Paris, Karthala, Recherches internationales.
- Bertrand, M., 1999, *Transition malienne, décentralisation, gestion communale bamakoise*, Paris, Grafigéo.
- Cox, K. R., 2005, « *Le Problème du Territoire et l'Hybridité de 'Solutions'* », texte présenté lors d'un atelier de l'Ecole Normale Supérieure, Lyon, 20 mai 2005.
- Daum, C., 1998, *Les associations de Maliens en France. Migration, développement et citoyenneté*, Paris, Karthala.
- Daum C., Le Guay, C., 2005, Le Mali, sa démocratisation et ses émigrés, *Hommes et migrations*, n° 1256, pp.103-114.
- Fay, C., 1995, La démocratie au Mali, ou le pouvoir en pâture, *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. XXXV, 1, n° 137, pp. 19-53.
- Fay, C., Koné, Y.F., Quiminal, C., 2006, *Décentralisation et pouvoirs en Afrique. En contrepoint, modèles théoriques français*. Paris, Editions IRD.
- Gonin, P., 1997, D'entre-deux territoires, circulations migratoires et développement entre le bassin du fleuve Sénégal et la France, HDR, Université des sciences et technologies de Lille.
- Gonin, P., Kotlok, N., Lima, S., 2011, Entre réseaux et territoires, des mobilisations multiscalaires pour le développement. Réseaux migratoires et communes rurales dans la Région de Kayes, Mali, *Espace, Populations, Sociétés*, n°s 2001-2, pp. 265-278.
- Lavigne-Delville, P., 1994, Migrations internationales, restructurations agraires et dynamiques associatives en pays soninké et haalpulaar (1975-1990). Essai d'anthropologie du changement social et du développement, Th., EHESS, Marseille.
- Lévy, J., Lussault, M., 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.
- Lima, S., 2003, Découpage entre espace et territoire : la fin des limites ? La fabrique des territoires communaux dans la région de Kayes, Mali, Thèse, Université de Poitiers.

- Lima, S., 2010, Territorialités en mouvement. Migration, décentralisation, développement dans la région de Kayes, *Hommes et migrations*, n°s 1286-1287, pp. 258-267.
- Manchuelle, F., 2004, *Les diasporas des travailleurs soninké (1848-1960). Migrants volontaires*, Paris, Karthala.
- Neveu, C., 2009, Quelles questions pose « l'Autre » – devenu « le même » – à la majorité ? Interrogations sur la citoyenneté, in Akoka, K., Gonin, P. et Hamelin, D., *Migrants d'ici et d'ailleurs, du transnational au local*, Actes des rencontres du 29 novembre 2006 à l'Espace Mendès France, Poitiers, Editions de l'actualité scientifique Poitou-Charentes, pp. 139-146.
- Quiminal, C., 1991, *Gens d'ici, gens d'ailleurs. Migrations Soninké et transformations villageoises*, Paris, Christian Bourgeois.
- Sayad, A., 2006, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité, 1. L'illusion du provisoire*, Paris, Raisons d'agir.
- Sindjoun, L., 2004, *Etat, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala.
- Urry, J., 2005, *Sociologie des mobilités. Une nouvelle frontière pour la sociologie ?*, Paris, Armand Colin.

